

politiques et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit au sujet de la situation dans l'État rakhine. Si, pendant les débats, les membres du Conseil ont pris acte des premières mesures mises en place par le Gouvernement du Myanmar depuis l'adoption de la déclaration du Président du 6 novembre 2017, ils l'ont néanmoins enjoint de créer des conditions propices au retour des

réfugiés, d'œuvrer à la réconciliation et de s'attaquer aux causes profondes des violences<sup>238</sup>.

<sup>238</sup> S/PV.8133, p. 6 et 7 (Royaume-Uni), p. 11 (Kazakhstan), p. 12 (Égypte), p. 12 et 13 (Suède), p. 14 (Éthiopie), p. 15 et 16 (France), p. 16 et 17 (Italie), p. 17 et 18 (État plurinational de Bolivie), p. 19 (Uruguay), p. 19 et 20 (Sénégal) et p. 20 (Ukraine).

## Séances : la situation au Myanmar

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8060 28 septembre 2017			Bangladesh, Myanmar <sup>a</sup>		Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8085 6 novembre 2017			Bangladesh, Myanmar		Tous les invités	S/PRST/2017/22
S/PV.8133 12 décembre 2017			Bangladesh, Myanmar	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

<sup>a</sup> Le Myanmar était représenté par l'Envoyé spécial du Conseiller d'État et Conseiller national pour les questions de sécurité.

# Europe

## 21. La situation à Chypre

Au cours de la période 2016-2017, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances et adopté quatre résolutions concernant la situation à Chypre. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les intervenants et les décisions. En 2016 et en 2017, le Conseil a également tenu quatre séances privées avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) conformément à la résolution [1353 \(2001\)](#)<sup>239</sup>.

<sup>239</sup> Tenues le 13 janvier et le 20 juillet 2016 et le 20 janvier et le 13 juillet 2017, au titre de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#) » ; voir [S/PV.7620](#), [S/PV.7741](#), [S/PV.7867](#) et [S/PV.8000](#).

Pendant la période considérée, durant laquelle s'est développée une dynamique positive en faveur des négociations en vue d'un règlement, le Conseil a pris note avec satisfaction des engagements pris aux termes des déclarations conjointes des dirigeants chypriote grec et chypriote turc publiées le 15 mai, le 8 juin et le 14 septembre 2016 et le 2 avril 2017<sup>240</sup>. Il a également engagé les parties à poursuivre, en redoublant d'efforts, les négociations de fond sur les questions essentielles non réglées et à honorer leurs engagements, et souligné que le statu quo n'était pas viable<sup>241</sup>. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général, dans la perspective d'un règlement de la situation, d'accélérer l'établissement de nouveaux plans de transition en tenant compte des progrès des négociations, et encouragé les parties à collaborer entre elles ainsi qu'avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et la mission de bons offices des Nations Unies à Chypre concernant les questions liées à la mise en œuvre d'un règlement<sup>242</sup>. Tout au long de la période, le Conseil a demandé instamment l'application de mesures de confiance et espéré qu'un accord serait trouvé concernant la mise en œuvre de mesures mutuellement acceptables, y compris

des mesures de confiance militaires et l'ouverture de points de passage<sup>243</sup>.

En 2016 et 2017, le Conseil a prorogé le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre à quatre reprises, conformément aux recommandations figurant dans les rapports du Secrétaire général<sup>244</sup>. Il a également augmenté les effectifs de la Force sur la recommandation du Secrétaire général, les portant de 860 à 888 membres<sup>245</sup>, et pris note, dans une lettre datée du 25 juillet 2016 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil, de l'intention du Secrétaire général de nommer un nouveau commandant de la Force<sup>246</sup>. En outre, il a prié le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique de la Force qui viserait essentiellement à établir des conclusions et recommandations concernant la manière optimale de structurer la Force aux fins de l'exécution de son mandat actuel, en se fondant exclusivement sur une évaluation factuelle rigoureuse de l'impact de ses activités<sup>247</sup>.

<sup>240</sup> Résolutions 2300 (2016), 2338 (2017) et 2369 (2017), quatrième alinéa. Voir aussi S/PV.7613, p. 2 (Égypte) et p. 3 (Royaume-Uni, États-Unis).

<sup>241</sup> Résolutions 2263 (2016), 2300 (2016), 2338 (2017) et 2369 (2017), cinquième alinéa.

<sup>242</sup> Résolutions 2300 (2016) et 2338 (2017), par. 4, et 2369 (2017), par. 5.

<sup>243</sup> Résolutions 2263 (2016), par. 4, 2300 (2016) et 2338 (2017), par. 5, et 2369 (2017), par. 6.

<sup>244</sup> Résolutions 2263 (2016), par. 7, et 2300 (2016), 2338 (2017) et 2369 (2017), par. 8. Voir aussi S/2016/11, S/2016/598, S/2017/20 et S/2017/586. Pour plus d'informations sur le mandat de l'UNFICYP, voir la section I (Opérations de maintien de la paix) de la dixième partie.

<sup>245</sup> Résolution 2263 (2016), par. 7. Voir aussi S/2016/11. <sup>246</sup> S/2016/648.

<sup>247</sup> Résolution 2369 (2017), par. 12.

## Séances : la situation à Chypre

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7613 28 janvier 2016	Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2016/11) Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2016/15)	Projet de résolution présenté par neuf États Membres <sup>a</sup> (S/2016/82)			Quatre membres du Conseil (Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Royaume-Uni)	Résolution 2263 (2016) 15-0-0
S/PV.7746 26 juillet 2016	Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2016/598) Rapport du Secrétaire général	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2016/637)				Résolution 2300 (2016) 15-0-0

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2016/599)					
S/PV.7869 26 janvier 2017	Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2017/20)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2017/70)				Résolution 2338 (2017) 15-0-0
S/PV.8014 27 juillet 2017	Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2017/586)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2017/636)			Un membre du Conseil (Égypte)	Résolution 2369 (2017) 15-0-0

<sup>a</sup> Angola, Espagne, États-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Ukraine et Uruguay.

## 22. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

### A. La situation en Bosnie-Herzégovine

En 2016 et 2017, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances concernant la situation en Bosnie-Herzégovine. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les intervenants et les décisions. En vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a renouvelé à deux reprises l'autorisation accordée à la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) et le maintien de la présence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans le pays, pour des périodes de 12 mois allant jusqu'au 8 novembre 2017 et jusqu'au 7 novembre 2018, respectivement<sup>248</sup>.

Le Conseil a entendu des exposés semestriels présentés par le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, qui l'a informé des évolutions de la situation dont traitaient ses rapports les plus récents. Tout en prenant note des progrès accomplis depuis la fin du conflit en 1995, le Haut-Représentant a insisté sur les défis considérables qui restaient à relever, notamment les élections générales prévues en octobre 2018. À cet égard, le Conseil a réitéré ses appels à tous les dirigeants politiques pour promouvoir la réconciliation et la compréhension mutuelle, et exhorté les parties à accélérer la mise en œuvre de réformes globales et à éviter toute polarisation<sup>249</sup>. Il a également demandé une nouvelle fois aux autorités compétentes de la Bosnie-Herzégovine de prendre les mesures nécessaires pour mener à bien le programme « 5 plus 2 » qui était nécessaire pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant<sup>250</sup>.

<sup>248</sup> Résolutions 2315 (2016) et 2384 (2017), par. 3 et 4. Pour plus d'informations sur le mandat de l'EUFOR ALTHEA, voir la section III (Opérations de maintien de la paix menées dans le cadre d'accords régionaux) de la huitième partie.

<sup>249</sup> Résolution 2384 (2017), treizième alinéa et par. 8.

<sup>250</sup> Résolutions 2315 (2016) et 2384 (2017), dixième alinéa.